

Procès verbal du Premier
Conseil d'école pour l'année 2017-2018
Maternelle de Chancelade
le 09 novembre 2017

Accueil / Tour de table.

Personnes présentes

- **Enseignants** : Mme Doulon, M. Bertone, Classe de Petite Section ; Mme Chateaufreynaud, Classe de Moyenne Section ; Mme Grégis remplaçante classe de MS/ Grande section ; Mme Ducher Morcillo Classe de Grande Section
- **Représentants de la commune** : M. Testut, Maire et M. Casaurancq, Adjoint Affaires Scolaires - Vie Associative et Citoyenne
- **Délégués départementale de l'Éducation Nationale** : Mme Fondeur
- **Délégués des Parents d'élèves** : Mme Virgo, Mme Garnaud, Mme Gaverina, Mme Sgarbi, Mme Valentin, M. Simon, M. Rolland et Mme Josse

Personnes excusées : Mr Deladerrière, Mme Bacofin, enseignants.

Personne invitée non excusée : Mme Ronteix responsable du service Péri-scolaire.

Ouverture de la séance : 18h00

FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

1) Résultats des élections des délégués des parents d'élèves :

Madame Ducher Morcillo énonce les résultats des délégués des parents d'élèves. Une seule liste était présentée par l'APE. Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs inscrits : 211
- Nombre de votants : 135
- Nombre de suffrages exprimés : 116
- Nombre de bulletins nuls : 19
- Taux de participation : 63,80% ce qui constitue un pourcentage habituel.

Sont donc élus : Messieurs Rolland Gaylor, Barcelo Floréal, Simon Cyril, Delbarre Vincent.

Mesdames Gaverina Virginie, Josse Kelly, Caucat Bénédicte, Garnaud Aurore, Sgarbi Julie,
Valentin Mélanie, Virgo Elodie.

2) Composition et rôle du Conseil d'école :

Mme Ducher Morcillo rappelle la composition et le rôle du conseil d'école.

Composition et rôle du Conseil d'école :

Membres siégeant de droit	Membres ayant voix consultative
Enseignants	ATSEM
Représentants de la Mairie	Personnels de garderie
Représentants de l'Éducation Nationale	Personnels de restauration
Représentants élus des parents	Personnels éducatifs

Son rôle :

Le Conseil d'école se réunit trimestriellement sur convocation du directeur ou sur proposition de plus d'un tiers des membres.

Il donne l'avis sur ce qui concerne la vie de l'école.

Il participe à l'organisation des activités culturelles et sportives.

Il est informé de la composition des classes, du fonctionnement du restaurant et de la garderie.

Il discute et adopte le règlement scolaire.

La première convocation doit avoir lieu dans les quinze jours qui suivent les élections des parents d'élèves.

3) Lecture, modification, adoption du règlement intérieur :

La question des retards récurrents de certains parents a été évoquée. En raison de l'absence de secrétaire et afin de ne pas perturber les classes, l'entrée de l'élève en retard ne devrait pouvoir se faire qu'à la récréation de 10h ou 10h30 pour le mercredi. Toutefois, la Directrice malgré la gêne occasionnée ne désire pas appliquer cette situation mais se réserve le droit d'appliquer cette directive selon les circonstances. Un alinéa sera rajouté en ce sens dans le règlement intérieur après accord donné ce jour par l'assemblée.

Par ailleurs, la mise en place d'un visiophone a été évoquée. Monsieur Casaurancq a mentionné qu'il en parlerait lors du prochain vote du budget.

La Charte internet :

Mme Ducher Morcillo en rappelle les termes. Elle sera distribuée dans le cahier de correspondance avec le règlement intérieur.

4) La sécurité et l'hygiène:

a) La sécurité au sein de l'école :

Un point a été fait sur le plan vigi-pirates et sur la mise en place du PPMS. L'école reste fermée pour éviter tout risque d'intrusion. Une fiche réflexe « intrusion extérieure au risque d'attentat » doit désormais être incluse au PPMS. Le dernier exercice a été réalisé dans le calme le 08/11/2017.

Il a toutefois été souligné qu'il était dommage que seule l'équipe enseignante soit formée à ces risques. En effet, ces derniers pouvant également se produire pendant le temps périscolaire, il serait nécessaire que les équipes travaillant pendant le temps périscolaire soit également formées et puissent bénéficier de temps d'entraînement avec les enfants.

Mme Ducher Morcillo a indiqué que les difficultés repérées dans l'école sont : le signal d'alerte différent du système d'incendie mais identique pour l'instant à celui de l'alarme de confinement. M. Le Maire a alors fait part d'un nouveau système qui viendrait en complément avec un système de boutons et différents signaux à définir.

La peinture extérieure sur les jeux a été refaite et il a été constaté que la peinture de « l'oiseau » était glissante par endroit, M. Casaurancq a alors indiqué que de la résine antiglisse y sera appliquée.

La directrice rappelle aux personnes présentes qu'un registre santé et sécurité au travail est disponible à l'entrée de l'école.

La question de l'hygiène des sanitaires a été soulevée. Ces derniers sont nettoyés tous les soirs mais aussi en journée par les ATSEM suivant les besoins.

b) La sécurité aux abords des écoles :

Depuis la rentrée de septembre des incivilités ont été constatées aux abords des écoles. Les parents se stationnent de plus en plus sur les trottoirs et passages piétons et obligent de ce fait les enfants à marcher sur la route.

La question du stationnement sur les trottoirs de l'école a donc de nouveau été abordée. Il a été précisé que depuis 2015, le stationnement sur les trottoirs est une contravention sanctionnée d'une amende d'un montant de 135€.

M. le Maire a envisagé la possibilité d'avoir recours à l'intervention de la Police afin de faire respecter la loi. Les délégués des parents d'élèves se sont engagés à mener une action de sensibilisation auprès des parents en commençant par faire une pique de rappel de la législation en vigueur dans les cahiers de correspondance.

Il faut mentionner qu'aucune personne chargée de la sécurité n'est présente devant l'école.

c) La sécurité pendant le temps périscolaire du déjeuner :

Suite à un incident qui s'est produit pendant le temps périscolaire, les délégués des parents d'élèves se demandent quelle est la procédure à suivre par le personnel travaillant pendant le temps périscolaire.

M. le Maire a très clairement répondu à cette question :

- En cas d'accident vital : Les services d'urgence sont appelés (SAMU, pompiers) ;
- En cas d'accident grave mais non vital : Les services d'urgence sont appelés et les parents peuvent être avertis dans le même temps ;
- En cas de simple incident : Le personnel périscolaire a la possibilité de joindre Mme la Directrice du Péri scolaire qui est obligatoirement joignable à la l'heure du déjeuner. Cette dernière prendra la décision si elle le juge utile suivant le cas d'espèce d'appeler ou non les parents de l'enfant.

5) Les effectifs de l'école :

- PS : 22 élèves
- PM : 21 élèves
- MS : 24 élèves
- MG : 23 élèves
- GS : 21 élèves + 1 depuis le conseil d'école.

Nombre total d'élèves : **112**

Il a été remarqué lors du rappel des effectifs de l'école que Mme Ducher Morcillo ne disposait pas d'une ATSEM a temps complet. Cette carence de personnel notamment le mercredi matin se ressent d'autant plus depuis la suppression du poste de la secrétaire.

Les enfants du voyage vont arriver d'ici 2 semaines. Les élèves sont scolarisés toute la journée dans les classes et sont assidus.

Mr le maire explique que la livraison des nouveaux logements sur la commune a pris du retard suite au dépôt de bilan de l'un des entrepreneurs.

6) La restauration :

Mme Ducher Morcillo indique que le nombre de repas servis pour les deux services est de 103.

Entre 63 et 70 repas au premier service.

Entre 30 et 34 repas au deuxième service.

Le jour même du conseil d'école deux parents délégués sont venus assister aux deux services. Il en est ressorti les points suivants :

- Un bon accueil

- Une salle propre et agréable
- Des plats bons
- Des enfants bruyants mais pas turbulents
- Le menu servi n'était pas le menu annoncé et ce le mardi également (jour où les parents d'élèves avaient annoncé leur venue). M. Casaurancq se charge d'interroger le Chef cuisinier afin de connaître les raisons de ces changements.
- Du gaspillage a été malheureusement constaté car les parts étaient généreuses ce jour là.

Le personnel enseignant a précisé que des briquettes de jus d'orange étaient servies tous les vendredis midi. Afin de ne pas perturber la sieste, le personnel de restauration ne leur en verse qu'une petite partie

7) **La garderie :**

Il est a rappelé que la garderie du mercredi de 12h à 12h30 est gratuite. Elle permet aux parents travaillant jusqu'à midi de venir chercher sans problème leurs enfants.

8) **Travaux et achats :**

Les divers travaux effectués cet été sont énumérés :

La pelouse de la cour a été reconstituée

Les jeux extérieurs repeints et rénovés (bac à sable, bancs, tête de l'oiseau...)

Le grillage extérieur refait et les fosses comblées.

Les achats :

9 tapis de sol ont été achetés pour la motricité ainsi que 2 lecteurs CD pour les classes (endommagés lors de l'orage il y a un an). Une imprimante et un ordinateur portable ont été également fourni pour la direction.

- Les parents d'élèves demandent un devis pour l'installation d'une climatisation dans la classe de Mme Ducher Morcillo : M. le Maire ne le souhaite pas. Le problème provenant d'un défaut de couverture de la partie zinc de l'édifice, il va se rapprocher de l'architecte responsable afin de remédier à ce problème. Par ailleurs afin de palier aux fortes chaleurs, l'utilisation de brumisateurs extérieurs est envisagée par M. Le Maire
- La directrice présente un projet circuit routier mobile qui pourrait faire l'objet d'une mutualisation entre les deux écoles, les TAP et le centre de loisirs. En effet malgré de nombreuses tentatives de sa part pour faire venir à l'école un circuit routier (ce qui se pratiquait il y a de nombreuses années), elle n'a jamais réussi à obtenir une réponse favorable à sa requête.
-
- Dans les achats à venir l'école demande un nouveau tableau interactif, une liseuse de document pour les TBI et un visiophone.

PEDAGOGIE

1) **Organisation de la semaine scolaire :**

La question des rythmes scolaires sera abordée lors du prochain COPIL qui se déroulera le lundi 20 novembre 2017 à 18h00. Cette question n'a donc pas été soulevée lors du conseil de classe. Les enseignants précisent néanmoins qu'ils sont pour un retour à la semaine à 4 jours .

Mme Ducher Morcillo désirait aborder l'organisation des TAP mais en l'absence de La responsable du péri-scolaire ce ne sera pas le cas.

2) **Le Projet d'école :**

Le projet d'école est maintenant devenu un projet de secteur. Il a été élaboré depuis l'année dernière par les écoles de Chancelade, Château l'Evêque, Agonac et le Gour de l'Arche. Il se terminera en 2020.

Les grands axes sont : la mobilisation du langage sous toutes ses formes et la construction du nombre et les fiches actions portent sur l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'exploration du monde (sciences).

3) **Les activités sportives et culturelles inscrites dans les fiches actions du projet d'école.**

Judo/Tennis :

Pour les GS et les MS/GS sur la 1ère période chaque classe a bénéficié au complexe sportif de 3 séances judo et 3 séances tennis.

Les séances ont été menées par les enseignants. Merci à la municipalité pour le prêt de la salle de judo et du court de tennis. Merci aux associations pour le prêt de matériel et de vêtements. Le maire précise que cette année le matériel a été acheté par la municipalité.

Sorties forêt :

- 1- Sortie pour les PS/MS et les MS le 10 octobre dans la forêt de Chancelade
- 2- Sortie le 17-10 pour les GS et les MS/GS dans la forêt de Borie Bru

École & Cinéma :

L'école s'est inscrite à nouveau cette année dans le dispositif

3 films pour les GS

3- le 07/12 le magicien d'OZ

4- le 02/02 Le garçon et le monde

5- 09/03 Bovines

2 films pour les MS:

6- Le 29/01 Petites z'escapades

7- le 09 Mars Bovines

3 films pour les PS et les PS/MS

Le premier a eu lieu le 17 octobre : Promenons nous avec les p'tits loups.

Le second Le Grufalo le 05 février et le troisième La ronde des couleurs le 26 mars.

Il est intéressant pour les enseignants de pouvoir montrer une autre forme de cinéma que celui que nous pouvons voir à titre personnel. Par exemple les plus grands pourront travailler sur un documentaire ou sur un film en noir et blanc ou encore sur le jeu de certains personnages au travers de films faisant partie du patrimoine français.

Noël : L'arbre de Noël de l'Amicale Laïque aura lieu le samedi 16 décembre.

Les enfants de l'école maternelle chanteront ce jour là en première partie. La section théâtre de l'Amicale Laïque de Chancelade écrit et joue le spectacle d'une trentaine de minutes qui aura lieu ensuite et qui sera offert à tous les élèves de la commune. Une pochette de friandises offerte par l'Amicale Laïque sera distribuée à tous les enfants. Un réel travail de concertation a eu lieu entre l'école et la section théâtre de l'Amicale Laïque.

Animation Chorale/Jazz :

Ces interventions en milieu scolaire concernent les GS et les MS/GS. Cette année encore les élèves devraient se produire avec les classes de l'école élémentaire sur la scène du festival de Jazz en juin 2018.

Une intervenante Marie- Estelle LABAUNE viendra à compter de janvier faire chanter les classes tous les vendredis matins. Merci à la municipalité pour le financement de ces interventions. La directrice souligne les difficultés à satisfaire toutes les écoles demandeuses de ce projet et la restriction du budget du conservatoire qui permet les interventions dans les écoles. Chancelade devrait avoir cette chance cette année encore d'être parmi les écoles retenues par le conservatoire.

Le comité des fêtes de Chancelade est très heureux de pouvoir offrir aux enfants des écoles l'occasion de se produire sur une vraie grande scène d'un festival de Jazz.

Itinéraire Baroque : renouvellement de la maternelle à la participation au programme pédagogique d'initiation à la musique Baroque. Les interventions en classe seront assurées par les enseignants.
Le concert pédagogique aura lieu en mai 2018 à Ribérac 1€ l'entrée.

Piscine :

Les élèves de GS et MS /GS se rendront à la piscine de l'Aquacap tous les mardis dès le 5 décembre jusqu'au 17 mars 2018. Un projet a été élaboré par les enseignants de ces deux classes en corrélation avec les textes officiels et les recommandations de la conseillère pédagogique départementale en EPS. Il s'agit de bien préparer les élèves notamment à travers la lecture de plusieurs albums.
Un seul parent a passé l'agrément en début d'année.

Musée :

- 18 janvier classe de M^{me} Chateaufreynaud sur le thème du portrait
- 27 Avril classe de M^{me} Bacofin pour le même thème
- 4 mai classe de Mme Doulon et de Mr Bertone pour le même thème

Spectacles :

Spectacle à l'OYSSEE (salle du Palace) pour les MS/GS et les GS le 9 février : Bouchka
Spectacle à l'école pour toutes les classes le 25 janvier : spectacle interactif avec des marionnettes.

Carnaval :

Il est prévu le 23 mars . Les enfants fabriquent eux même en classe leur costume. Une réunion de préparation aura lieu cette année, à l'initiative de la directrice de la maternelle seront conviés les parents d'élèves, l'équipe enseignante de l'élémentaire, la mairie et le service jeunesse.

4) **Les APC :**

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu tous les jours de 11h30 à 12h.

Elles visent en début d'année pour les petits l'accompagnement sur les temps transitoires de la cantine, de la sieste et des TAP. Elles concernent également des jeux mathématiques des manipulations de tableau numérique, des jeux de langage, des actions d'aide aux apprentissages ou la fabrication d'un film d'animation

Questions diverses

Mme Ducher Morcillo demande à Mr le Maire où en est le projet de fusion de certaines communes dont Chancelade et de l'incidence sur les écoles.

Mr le Maire informe l'assemblée que 6 communes sont en discussion pour une très probable mutualisation.

Un Projet de fusion concernant 5 de ces 6 communes est en cours d'analyse ; il ne s'agit que d'une étude préliminaire.

Un projet de territoire sera nécessaire ; sa conception ainsi que la définition des moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation seront les prochaines étapes majeures.

Il nous assure que chacun des maires concernés souhaite garder ses écoles en l'état et qu'un Regroupement Pédagogique Concentré n'est absolument pas envisagé.

Les parents d'élèves informent le conseil d'école qu'une consultation des parents avec « Fee-Back » concernant les rythmes scolaires sera transmise aux parents.

Fin de la séance 20h30

La secrétaire de séance : Mme Josse

La directrice : Mme Ducher Morcillo